

09 mar 2004 -01:00

Loi administrative provisoire Irak

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Louis Michel salue la signature le 8 mars 2004 à Bagdad par le Conseil Provisoire de la loi administrative transitoire de l'Irak.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Louis Michel salue la signature le 8 mars 2004 à Bagdad par le Conseil Provisoire de la loi administrative transitoire de l'Irak.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Louis Michel salue la signature aujourd'hui à Bagdad par le Conseil Provisoire de la loi administrative transitoire de l'Irak. Pour le Ministre Michel, qui se dit "satisfait" de ce développement, "cette signature est à la fois un premier pas et un pas important vers ce nouvel Irak souverain qui doit définitivement refermer la page de la dictature de Saddam Hussein. J'espère de tout coeur que l'Irak saura saisir cette chance de construire un régime démocratique durable. Il est essentiel que cette loi fondamentale provisoire renforce les droits de tous les groupes de population. Ceci est d'une grande importance pour l'unité du pays et pour son intégrité territoriale. Il me revient aussi que les droits de la femme occupent une place importante dans le nouveau système".

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be